

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Angélique <alleron.angelique.1417a@gmail.com>

Date : 26/06/2023 10:23

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr, Delapine Félix <felixdelepine@gmail.com>

Bonjour Mme La préfète ;

Merci par avance de bien vouloir lire cette lettre en entier.

Alors pour me présenter je suis une jeune infirmière de 28 ans. Suite à de nombreux problèmes de santé, je suis en train de créer une auto-entreprise (Permamédic), des produits de soins naturels avec les produits de mon jardin (qui se situe à Vars). Nous savons tous que si cette usine d'enrobage de bitume s'installe à Marsac, la fumée ne va pas s'arrêter à 1 km et va polluer les eaux et les terres bien au-delà.

Mes terres ne seront donc plus viables pour faire mes produits et toute l'entreprise coulera. Je me retrouverais sans emploi et sans légumes ni rien d'autre, puisque tout sera pollué et ce sera pareil pour mes voisins, pour les animaux et l'environnement, quelle horrible tristesse.

Ce projet ne doit pas avoir lieu, il serait destructeur !

Nos arguments communs :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :
 - sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
 - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
 - sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
 - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)
- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)
- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...
- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Merci de penser à nous tous, vous avez le pouvoir d'agir contre ce projet destructeur, personnellement ça ne me donne même pas envie de faire un enfant dans un endroit comme ça s'il ya cette usine, trop de risques.

Madame, en attente d'une réponse de votre part, je vous souhaite une très belle journée.

Angélique Alleron (Infirmière et conseillère en phytothérapie, marchand ambulante).

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Delapine Félix <felixdelepine@gmail.com>

Date : 26/06/2023 11:18

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour Mme La préfète ;

Je vous écris aujourd'hui car je trouve important d'exprimer mon désaccord au sujet de l'implantation de l'usine à enrobé sur Marsac. Je suis permaculteur sur Vars, en haut des hauts plateaux venteux du Pétouret. Je suis, moi et ma famille (mon neveu vient d'avoir 7 mois), directement concerné par ces fumées d'usine. L'exposition de nos maisons et de mon grand jardin expérimental d'un hectare donne directement sur le projet d'usine, et les vents dominant m'apporteront obligatoirement des fumées toxiques. Je suis forcément touché qu'en 2023, un projet aussi hors sol par rapport à l'enjeu climatique puisse encore voir le jour. Je comprends la complexité du monde et notre besoin en bitume, mais il est grand temps de freiner ces projets écocides afin de laisser la place aux projets durables comme le miens et tant d'autres.

J'installerai le 28 de nouvelles ruches au fond de mon potager en agroforesterie, je n'ai pas envie de créer de la vie pour ensuite voir souffrir toute la biodiversité qui m'entoure. Mais dans un monde où déjà 75 % de la population des insectes volants on déjà disparue (https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/10/18/en-trente-ans-pres-de-80-des-insectes-auraient-disparu-en-europe_5202939_1652692.html) , il me semble que c'est mon devoir de recréer la vie, les pollinisateurs étant essentiels à la production de nourriture pour l'Homme, les oiseaux, la vie du sol...

Nos arguments communs :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine

- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées

- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)

- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées

- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,

- arrêt du développement du bio

- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)

- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Madame, en attente d'une réponse de votre part, je vous souhaite une très belle journée.

Félix Delépine

Sujet : [INTERNET] Consultation publique centrale enrobage Marsac 16

De : Leo Thevenin <theveleo@gmail.com>

Date : 26/06/2023 11:22

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

--

Leo Thévenin

[Site internet Leo Thévenin](#)

[Site internet Clap Solidarité](#)

Sandra BARRIERE
et ses enfants
24 lotissement Les Sables
16570 MARSAC

Mesdames et Messieurs

Préfète de la Charente
Ministre de la transition écologique
Préfète de la Charente
Députés et sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
Président de Grand Angoulême
Maires de Marsac et de Asnières-sur-
Nouère
Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :
 - sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
 - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
 - sur nos animaux (centres équestres, élevage, animaux domestiques, ...)
 - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors l'installation temporaire de la centrale pendant les travaux de la LGV
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, baignades à proximité, ...)

- Risques pour la sécurité routière
 - sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous espérons que notre avis sera pris en compte !

Sandra BARRIERE
et ses enfants

Sandra BARRIERE
et ses enfants
24 lotissement Les Sables
16570 MARSAC

Mesdames et Messieurs

Préfète de la Charente
Ministre de la transition écologique
Préfète de la Charente
Députés et sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
Président de Grand Angoulême
Maires de Marsac et de Asnières-sur-
Nouère
Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :
 - sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
 - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
 - sur nos animaux (centres équestres, élevage, animaux domestiques, ...)
 - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors l'installation temporaire de la centrale pendant les travaux de la LGV
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, baignades à proximité, ...)

- Risques pour la sécurité routière
 - sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous espérons que notre avis sera pris en compte !

Sandra BARRIERE
et ses enfants

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Christine <louloublanc16@free.fr>

Date : 26/06/2023 14:59

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Christine Rimbart

1 chemin des canepetières

16430 vindelle

Sujet : [INTERNET] Centrale enrobé a chaud Marsac
De : Lucille Boisseau <lullub8@gmail.com>
Date : 26/06/2023 15:12
Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Nom : Boisseau

Prénom : Lucille

Adresse postale : 17 rue des abras, 16000 Angoulême

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Nous attendons tous votre réponse.

Cordialement,

Lucille Boisseau

Sujet : [INTERNET] Contre l'implantation d'une usine a goudron sur Marsac

De : Aurelien BERBESSON <a.berbesson@orange.fr>

Date : 26/06/2023 16:18

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Aurelien et Cecile BERBESSON

Le Brigonnet
16570 Marsac

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

• sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine

• avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio

- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non

[INTERNET] Contre Implantation usine Marsac

1 sur 2 26/06/2023 08:14

décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Aurelien et Cecile BERBESSON

Sujet : [INTERNET] Consultation publique - projet de centrale d'enrobés à Marsac

De : GERARD MORGANE <morgane.gerard1@orange.fr>

Date : 26/06/2023 16:33

Pour : pref-consultation-enrobessuso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, un courrier dans le cadre de la consultation publique relative au projet de centrale d'enrobage située Ancienne Voie Romaine sur la commune de MARSAC (16570).

Vous en souhaitant bonne réception,

Très cordialement,

Morgane DELAGE.

— Pièces jointes : —

Madame la Préfète de la Charente.pdf

30 octets

Madame la Préfète de la Charente

Marsac, le 25 juin 2023

Objet : AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Demande d'enregistrement relatif au projet de centrale d'enrobage
située Ancienne Voie Romaine sur la commune de MARSAC (16570)

Madame la Préfète,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon opposition la plus totale au projet de centrale d'enrobé à chaud à Marsac.

Habitante de la commune depuis plusieurs années, maman de trois enfants, membre de l'association des parents d'élèves de Marsac / Montignac, je suis affligée de voir qu'un tel projet puisse voir le jour sur notre commune qui se bat depuis de nombreuses années pour la préservation de la biodiversité et la qualité de vie de ses habitants.

Les impacts d'une telle implantation sont nombreux et catastrophiques pour notre santé, notre environnement et notre économie.

Sur le volet de la santé, tout d'abord, comment un tel projet à proximité de trois écoles maternelles et primaires peut être envisagé ? Nous le voyons, les fumées toxiques traversent l'Atlantique du Canada vers la France ce qui nuit à la qualité de l'air que nous respirons. Comment peut-on nous laisser croire que les rejets atmosphériques toxiques de la centrale n'atteindront pas nos écoles situées à seulement 1,5km de la future usine. Les sols des cours d'écoles, les espaces verts, les toboggans, le potager bio créé dans la cour, ... tout cela sera pollué par les retombées atmosphériques. Depuis tout petit, nos enfants sont sensibilisés à l'écologie, le tri des déchets, le nettoyage annuel de leur village, les sorties scolaires pour découvrir la biodiversité et la protéger, les fêtes de la nature, ... En tant que maman que vais-je pouvoir dire à mes enfants lorsque cette centrale aura pollué notre air, notre sol et notre fleuve ? Qu'il est important de ramasser son papier dans la rue ? de faire du composte dans notre jardin ? de respecter les habitats naturels des animaux ? Tout cela n'aura plus de sens...

Les premières maisons se trouvent à seulement 70m, le premier hameau à 300m. Les villages aux alentours sont nombreux (Marsac, Asnières sur Nouère, Vindelle, St Genis, ...) avec de nombreuses familles qui ont fait le choix de vivre loin des villes pour s'éloigner de la pollution. Qu'en sera-t-il des impacts sur la santé de ces habitants ? Par manque de moyens des pouvoirs publics, les mesures de rejets sont effectuées directement par l'industriel, autrement dit, nous devons confier notre santé et celle de plusieurs générations entre les mains d'un seul industriel qui a pour seule motivation le profit. Désolée, mais en tant que citoyenne et maman, je m'y oppose.

Sur le volet écologique et environnementale, nous sommes en pleine contradiction entre les discours et les actes.

Pour preuve, la brochure touristique n° 07 sur Marsac « Circuit des fontaines et du fleuve Charente » rédigée et mise en ligne par GrandAngoulême qui vante, je cite « cette belle randonnée vallonnée vous mènera des fontaines au fleuve ». GrandAngoulême nous invite même à respecter la nature en portant des chaussures adaptées pour respecter les lieux ! L'implantation d'une centrale d'enrobés dans cette zone ne semble, par contre, pas les déranger.

J'évoquerai ici, aussi, les zones naturelles reconnues et protégées sur notre commune : 5 zones classées ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 et 2, représentant respectivement 15.2% et 23.2% de la surface communale, 1 zone ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) représentant 18,50% de la surface communale, sans compter les zones Natura 2000, où les nombreux écoliers de Charente viennent en sortie scolaire tout au long de l'année.

Marsac c'est aussi, des coteaux répertoriés comme habitat d'intérêt communautaire considérés comme rares et fragiles au niveau Européen. Ils abritent une grande richesse de diversité d'orchidées, avec 34 espèces recensés. Le CREN Poitou-Charentes (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels) et la Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et Vendée organisent régulièrement des sorties natures axées sur la découverte et la préservation de ces espaces si fragiles.

La faune trouve aussi sa place à Marsac. Notre commune est terre d'accueil pour la réintroduction du vison d'Europe. Des aménagements en bord de fleuve ont été réalisés afin de préserver ce petit mammifère menacé de disparition. Les actions mises en place pour sa sauvegarde dans le cadre du programme LIFE VISON sont nombreuses sur Marsac. Là encore, Monsieur le Maire, le conseil municipal et les habitants de Marsac sont engagés.

Je terminerai ce chapitre en évoquant l'un des atouts majeurs de notre village : la halte nautique. Cette aire de loisirs et de baignade se situe à seulement 2,1km de la future centrale. Les baignades surveillées sur le Grand Angoulême sont au nombre de trois dont Marsac et Vindelle. Ces zones de baignade gratuitement accessibles par tous doivent être préservées. Comment imaginer que celle de Marsac ne soit pas impactée par les rejets de la cheminée de la centrale ? Pouvons-nous assurer aux milliers de familles qui profitent chaque année en période estivale de la baignade qu'ils ne mettent pas en danger leur santé ? En fonction des vents et des conditions météorologiques, les fumées et donc les particules de COV notamment, arriveront à l'évidence jusqu'aux visiteurs, jusqu'à la plage, jusqu'aux tables de pique-nique, jusqu'aux aires de jeux de nos enfants.

Je souhaite aussi évoquer ici les impacts économiques de ce projet. Les parcelles de vignes et cultures maraichères sur les communes de Marsac et d'Asnières sont très nombreuses, et pour la plupart bio. Les viticulteurs sont très inquiets. Les maisons de cognac risquent de ne plus acheter leur production en cas de pollution. Qui indemniserà ces viticulteurs dans ce cas-là ? Les maraichers et producteurs bio sont également très inquiets. L'implantation de la centrale remet en cause l'équilibre de la filière. Pourtant, Marsac a mis en place une politique volontariste pour développer les exploitations et fermes bio et agri-diversifiées sur la commune. Récemment les « Jardins du Mesclun » ou le verger bio à Lagroux en sont les témoins.

Marsac accueille aussi tous les mois place de l'église un marché de producteurs bio et local. Quel avenir pour cette filière ? Certains magasins Charentais où sont vendus ces produits ont déjà émis des réserves quant à la suite donnée au contrat qui les lie avec les producteurs de Marsac et des environs...

Madame la Préfète, à l'heure où l'on prône la prise de conscience écologique, la préservation de notre écosystème et la revitalisation de nos campagnes, je ne peux croire que ce projet voit le jour à Marsac. Je souhaite rester optimiste, et croire encore en nos pouvoirs publics.

Marsac n'est pas une zone industrielle, mais au contraire, un Territoire engagé, tourné vers l'environnement et le respect de valeur écologique partagée où la qualité de vie est reconnue de tous.

Les impacts environnementaux, de santé, économiques, mais aussi paysagers et routiers (le trafic routier de la Départementale menant à la centrale est déjà surchargé) sont nombreux et irréversibles. L'implantation de la centrale d'enrobés à Marsac entraînerait des conséquences dramatiques pour de nombreux Charentais.

Je sollicite donc par ce courrier, votre écoute et votre bienveillance, pour qu'un arrêté préfectoral de refus d'exploitation soit donné à l'issue de la consultation publique.

Morgane Delâge.

LAGROUX – 16570 MARSAC

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Anne-Sophie Pouvreau <as-pouvreau@hotmail.fr>

Date : 26/06/2023 20:43

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
 - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
 - sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
 - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)
- Risques pour la sécurité routière
- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Anne-Sophie Pouvreau

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Reclamation

De : Regis Allain <angoulemewingchun@gmail.com>

Date : 26/06/2023 20:50

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

ALLAIN RÉGIS

17 RUE DES ABRAS 16000 ANGOULÊME

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons **NON** à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV

- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)
- Risques pour la sécurité routière
- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)
- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
- productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...
- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
- pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Cordialement

Mr Allain Régis

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Noémie <noemie.mimie@gmail.com>

Date : 26/06/2023 21:17

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Geoffroy Noémie

194 lotissement du bourg 16570 Marsac

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV

- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en

prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : toto darras <toto.darras@orange.fr>

Date : 26/06/2023 21:23

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Darras Anthony

194 Lotissement du Bourg
16570 MARSAC

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : "orman. officiel" <romain.bielsagiribet@gmail.com>

Date : 26/06/2023 21:30

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Nom : Bielsa-Giribet

Prénom : Romain

Adresse postale : 9 rue des frères pelissier 16800 Soyaux

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures

- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non

décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] [LAVAL Loïc ; AUCHER Priscillia] Avis de consultation concernant la centrale d'enrobage

De : Loic Laval <laval.loic@gmail.com>

Date : 26/06/2023 22:30

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

Nous vous transmettons notre courrier en réponse à l'avis de consultation publique concernant l'implantation de la centrale d'enrobage sur le commune de Marsac

Cordialement

--

Loïc Laval et Priscillia Aucher

— Pièces jointes : —

AUCHER-LAVAL-Marsac_avis consultation centrale enrobage Marsac.pdf

30 octets

Objet : Avis de consultation au projet de centrale d'enrobage située Ancienne Voie Romaine sur la commune de MARSAC (16570)

A l'attention de Madame la Préfète,

Nous avons porté une attention particulière à ce projet en tant qu'habitants de Marsac, et sachant que l'industrie de l'enrobé est reconnue polluante et pouvant être fortement gênante pour les habitants : mauvaises odeurs, irritations dues aux poussières et fumées, rejets de COV, gaz toxiques (listés §VIII.B.2)

La lecture du dossier d'enregistrement du projet de centrale d'enrobage nous a amené à de nombreux questionnements et inquiétudes. Nous en exposons les principaux points ci-dessous.

En tant qu'habitants de la commune de Marsac, nous avons l'expérience des vents dominants, majoritairement Sud-Ouest et Nord-Est - cf. la rose des vents (donnée absente du dossier du projet!) du site Meteoblue.com, lien ci-contre : [Simulation de données climatiques et météorologiques historiques pour Marsac - meteoblue](#). A la vue du site choisi par l'entreprise pour l'installation du projet, les communes de Marsac et d'Asnières-sur-Nouère vont directement subir les fumées et produits nocifs résultants du fonctionnement de la centrale, même respectant les taux normatifs.

Nous ne pouvons que nous inquiéter des effets que cela aura sur (exemples cités pour la commune de Marsac) :

- La **santé de nos enfants** : deux établissements scolaires (écoles maternelle et élémentaire) se trouvent être à proximité ainsi que le stade de foot et un site de VTT - l'ensemble se retrouvant sous les vents dominants ;
- **L'impact économique**, notamment la perte d'activité pour :
 - o Le **secteur agricole biologique** que notre conseil municipal a eu à cœur de développer sur son territoire (trois maraîchers biologiques, une association permaculturelle, un verger bio récemment installé) ;
 - o Les **centres équestres** dont l'un ne se situe qu'à environ 650 m de la centrale ;
 - o Les **exploitations viticoles** (en particulier les parcelles adjacentes au projet) dont la production fait déjà l'objet d'un contrôle strict en vue de la production du cognac ;
- **L'écologie de notre territoire** : quelle sera l'influence des émanations de la centrale sur les **zones Natura 2000** ? Les côteaux calcaires entre Bouchauds et Marsac et Vallée de la Charente ([Information sur les sites Natura 2000 en Charente - Natura 2000 - Natura 2000 - Biodiversité - Environnement - Chasse - Eau - Risques - Actions de l'État - Les services de l'État en Charente](#)) ainsi que le programme de réintroduction du vison d'Europe sur le fleuve Charente ([Un programme LIFE nature pour sauver le Vison d'Europe - Site officiel \(lifevison.fr\)](#));
- La **dynamique démographique de notre territoire** : notre commune a la volonté de favoriser l'installation de jeunes familles nécessaires au développement d'une commune (création prochaine d'un nouveau lotissement à Marsac) ;

Concernant le contenu du dossier du projet, nous déplorons le manque de données fournies sur les études des impacts, notamment sur les sites Natura 2000, et certaines conclusions de l'entreprise « rassurantes » mais sur des bases non justifiées dans le document.

Par exemples :

- **Impact routier** : §VIII.A.3, par expérience, le manque de visibilité en sommet de côte ne permet pas une insertion des camions sur la RD 939 « dans de bonnes conditions de sécurité » lors des périodes quotidiennes de forte circulation.
- **Gaz toxiques** : §VIII.B.4, émissions limitées « fortement » mais aucune donnée chiffrée.
- **Odeurs** : §VIII.B.5, émissions limitées « fortement » mais aucune donnée ne permet de connaître l'impact réel pour les habitants. En outre absence de filtre à charbon demandés pour d'autres projets d'usines d'enrobé.
- §VIII.D.2, nous déplorons **l'absence d'insertion paysagère** sur les photos du dossier nous permettant de prendre réellement conscience de l'impact visuel (les impacts visuels étant pourtant l'objet un point spécifique du PADD).
- **Écoulement des eaux** : §VIII.E.3, au vu des informations données nous ne sommes pas sûr que l'intégralité des écoulements d'eau polluée passera bien par le bassin d'orage, notamment en cas d'accident (aucun plan avec pentes, caniveaux...)

Nous sommes profondément attachés au cadre de vie rural relativement préservé de notre commune, soutenu régulièrement par les diverses initiatives de la commune (qui répondent notamment au Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Contrairement aux conclusions du dossier parties *IV.B SCoT et PADD*, le projet ne permettra aucunement le développement économique du secteur, cf. § impact économique ci-dessus. Le projet étant un déménagement d'une usine déjà existante, on ne peut pas s'attendre à des créations d'emplois sur les communes alentours. Selon la lecture que nous faisons du PADD, il ne répond pas non plus aux objectifs d'accompagnement de l'aménagement de la zone artisanale de Bois Chaduteau décrits en partie 3.1, et sera préjudiciable à d'autres points environnementaux, démographiques et économiques (Parties 1.1, 2.1, 3.3, 3.4).

Ainsi, même si ce projet respecte strictement les autorisations de la zone UX du PLU, **il ne s'inscrit aucunement dans les objectifs et directives du PADD.**

Nous souhaitons donc notifier **notre refus du projet** dans le but de **préserver la commune de l'impact préjudiciable possible sur son tissu social et économique** et de **prévenir tout risque sur les milieux naturels sensibles présents aux alentours.**

A la lumière de ces arguments, ainsi que des nombreux autres courriers et des pétitions reçus en réponse à cette consultation publique, nous vous prions de reconsidérer votre position sur ce projet.

Dans l'attente des conclusions sur ce dossier, nous vous présentons nos sincères salutations.

Priscillia AUCHER et Loïc LAVAL